



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil dix-sept, le 19 octobre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vendredi 13 octobre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUATORZE à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

- PRESENTS :** Mme Dominique BRU, Maire ;
Mme Lucienne NUMITOR, M. Jean-Claude COUDEL, M. André JAULHAC, adjoints ;
M. Sébastien CAZELLES, Mme Michèle COURBEBASSE, M. Patrick CAYROU,
M. Michel LENGAGNE, Mme Odile SERGUES, Mme Pascale DRELON, Mme Thérèse VIDALENC,
M. Géraud MAURS, Mme Anny PECHAUD, Mme Hélène POUILHES, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf
- ABSENTS :** M. Christophe HUGON (pouvoir à André JAULHAC), Mme Gaby VACHON,
Mme Elisabeth RISPAL (pouvoir à Dominique BRU), M. Philippe LETANG (pouvoir à Géraud
MAURS), M. Mathieu LOURS

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, adjoint.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017

ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2017	D. BRU
2		x	Informations	Bilan chiffré saison 2017	D. BRU
3		x	Décisions du maire	Devis signés	Maire et adjoints
4	x		Marchés publics	Remplacement des menuiseries extérieures – Lancement d'une consultation des entreprises	M. LENGAGNE
5	x		Finances	Rénovation de la piscine municipale – Demande de subvention au titre du FSIL 2018 volet « contrat ruralité »	A. JAULHAC
6	x		Finances	Modernisation du camping municipal – Demande de subvention auprès de la Région au titre de l'intervention en faveur de l'hébergement touristique	D. BRU
7			Tourisme	Exploitation du mini-golf – Lancement d'un appel d'offre	D. BRU
8	x		Cadre de vie	Adhésion à la Charte d'entretien des Espaces publics (FREDON)	A. JAULHAC
9	x		Administration générale	Casino – Renouvellement de la DSP – Lancement de la procédure	L. NUMITOR
10	x		Urbanisme	Numérotation du lotissement Les Cayrouses 2 – Rue Lamartine	A. JAULHAC
11	x		Urbanisme	Numérotation Lieu-dit Daïssès	A. JAULHAC
12	x		Intercommunalité	Modification des statuts de la communauté de communes	D. BRU

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 31 août 2017, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1) **Informations**

Mme le maire présente les résultats chiffrés de la saison 2017.

BILAN DE LA SAISON 2017

Années Mois	2015	2016	2017			DIFFERENCES PISCINE	
	Piscine	Piscine	Piscine	Tennis	Mini-golf	Entre 2017 et 2015	Entre 2017 et 2016
JUIN	12454,20	6014,50	14024,50	50,00	96,00	+ 1570,30	+ 8010,00
JUILLET	21872,30	21345,00	11701,50	600,00	2013,50	- 10170,80	- 9643,50
AOUT	14091,80	22466,00	19700,00	553,00	3220,50	+5608,20	-2766,00
GROUPES	344,00	565,50	456,50			+ 112,50	- 109,00

2) **Décisions de Mme le maire**

Signalétique pour un montant total de 4580.84 € TTC répartis comme ci-dessous :

- TEPCV aire covoiturage : 314.63 €
- ADAP : 1 565.93€
- Panneaux manquants divers : 2 700.28€

3) **Marchés publics – Remplacement des menuiseries extérieures – Lancement d’une consultation des entreprises**

M. Michel LENGAGNE rappelle que la commune a signé une convention d’assistance avec la société GEOPLC pour la mise en œuvre et la valorisation des actions d’économie d’énergie dans le cadre du programme CEE, permettant un financement à hauteur de 112% de certains travaux d’économie d’énergie éligibles à ce dispositif.

Le remplacement des fenêtres est une opération éligible au CCE du TEPCV, à condition de respecter les exigences thermiques indiquées.

Dans un souci d’économie d’énergie, la commune envisage donc de remplacer les menuiseries extérieures (actuellement en simple vitrage) des bâtiments suivants :

- Ecole élémentaire
- Salle multi activités du camping municipal
- Vestiaires du football
- Salle associative partagée (DOJO et EVS)

LE CONSEIL,

VU le Code des marchés publics,
CONSIDERANT l’exposé de M. Michel LENGAGNE, conseiller délégué,

DECIDE de lancer une consultation des entreprises pour le remplacement de menuiseries extérieures de bâtiments communaux suivants :

- Ecole élémentaire

- Salle multi activités du camping municipal
- Vestiaires du football
- Ancien hangar

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2018.

Unanimité

4) Finances – Rénovation de la piscine municipale – Demande de subvention au titre du FSIL 2018 volet « contrat ruralité »

M. André JAULHAC rappelle aux conseillers que des travaux de rénovation des bassins de la piscine municipale vont être engagés à la piscine municipale. Il rappelle que cette opération s'inscrit dans un projet global de renforcement de l'attractivité touristique du territoire, mais également dans une démarche de développement durable et de rénovation énergétique des équipements publics communaux.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

APPROUVE le projet de travaux de rénovation des bassins de la piscine municipale.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Honoraires maîtrise d'oeuvre	45 092.00		
<u>Tranche ferme :</u>		État – DETR	100 650.00
- Traitement de l'eau : création d'un bac tampon et raccordement des deux bassins	173 900.00	Région – Plan ruralité	53 000.00
- Petit bassin : étanchéité et goulottes finlandaises			
<u>Mise en accessibilité des bassins :</u>		État – CNDS (au titre de la mise en accessibilité)	6 600.00
- Accessibilité des 4 pédiluves	22 000.00		
- Dispositif de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite			
<u>Tranche conditionnelle :</u>		FSIL/Contrat de ruralité	80 000.00
Étanchéité du grand bassin	157 350.00	Commune	158 092.00
TOTAL	398 342.00	TOTAL	398 342.00

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution (travaux) et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

Unanimité

5) Finances - Modernisation du camping municipal – Demande de subvention auprès de la Région au titre de l'intervention en faveur de l'hébergement touristique

Madame le maire dit aux conseillers qu'il est opportun de réaliser des travaux de modernisation du camping municipal. Le projet comporte 2 volets :

- Réaménagement d'un bloc sanitaire (pour un classement de camping 3 étoiles disposant moins de 100 emplacements)
- Reprise de points d'eaux défectueux dans l'enceinte du camping

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

APPROUVE le projet de modernisation du camping municipal et SOLLICITE une subvention auprès de la Région au titre de l'intervention en faveur de l'hébergement touristique.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Maîtrise d'oeuvre	12 490	DETR	58 558
Travaux	134 600	REGION	22 064
		Commune	66 468
Total	147 090	Total	147 090

Unanimité

6) Cadre de vie – Adhésion à la Charte d'entretien des Espaces publics (FREDON)

M. André JAULHAC rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 6/3/2017, a décidé d'adhérer au FREDON pour l'année 2017 (pour un montant de 240€), engageant la commune au niveau 1 de la Charte d'Entretien des Espaces Publics (accompagnement facturé 700€).

M. André JAULHAC explique que le montant de 700€ était conditionné à l'accord de subvention de la part du Conseil Régional. Or, celui-ci n'a pas souhaité renouveler les subventions relatives à cette action, portant ainsi le nouveau montant à 1260€ à la charge de la commune,

Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération pour valider ce nouveau montant.

LE CONSEIL,

VU la délibération n°2017-020 du conseil municipal,
CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

DECIDE d'adhérer au FREDON pour l'année 2017 pour un montant de 240€.

ACCEPTTE les termes du niveau 1 de la charte d'entretien des espaces publics, et sollicite un accompagnement de la part du FREDON, pour lequel la commune participe financièrement à hauteur de 1260€.

Unanimité

7) Administration générale Casino – Renouvellement de la DSP

Mme Lucienne NUMITOR rappelle aux conseillers que le cahier des charges pour l'exploitation des jeux au casino a été signé le 20 décembre 1999 pour une durée de 18 ans à compter de l'obtention de l'autorisation d'exploiter les jeux. Le terme de la convention est le 31 octobre 2018.

Il convient d'anticiper le renouvellement de ce contrat.

L'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos impose que la désignation de l'exploitant soit réalisée en conformité avec les dispositions relatives aux procédures de Délégation de service public qui ont été revues en profondeur avec la publication de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1er février 2016, transposant la directive européenne à la réforme du droit des concessions".

Mme Lucienne NUMITOR présente aux conseillers la note de synthèse.

LE CONSEIL,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016

Vu le Code de la Sécurité Intérieure

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-10 à L.2121-12

CONSIDERANT le rapport de présentation de la procédure ci annexé,

CONSIDERANT la note de synthèse,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

AUTORISE les jeux dans la commune.

APPROUVE le principe d'une délégation de service public de 20 ans pour l'exploitation du Casino et ses caractéristiques évoquées précédemment.

AUTORISE le lancement d'une procédure de consultation par voie de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et signer tout acte afférant à la procédure de délégation de service public correspondante.

Unanimité

8) Tourisme – Exploitation du mini-golf – Lancement d'un appel d'offre

Mme le maire expose aux conseillers qu'elle a rencontré des porteurs de projets privés concernant le minigolf (aire de jeu et bâtiment). Face à ces sollicitations, et afin de respecter la réglementation, il convient donc de lancer un appel d'offre.

La commission tourisme a fixé les grandes orientations de cet appel à projet.

LE CONSEIL,

VU l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

CONSIDERANT la proposition de la commission tourisme du 5 octobre 2017,

DECIDE de lancer un appel à concurrence pour l'exploitation saisonnière du mini-golf.

CHARGE Mme le maire et ses adjoints de rédiger le cahier des charges dans le cadre et les orientations fixées par la commission tourisme.

Unanimité

Mme le maire précise que si l'appel d'offres est infructueux, alors la gestion sera renouvelée en régie directe municipale.

9) Affaires foncières – Numérotation du lotissement Les Cayrouses 2 – Rue Lamartine

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur JAULHAC,

CONSIDERANT les différentes propositions,

ADOpte la numérotation suivante : du N°12 à 22 selon le plan ci-annexé ;

DIT qu'il convient de communiquer ces informations aux services du cadastre, de la Poste, ainsi qu'aux entreprises ORANGE et EIFFAGE.

Unanimité



10) Urbanisme – Numérotation Lieu-dit Daissès

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur JAULHAC,

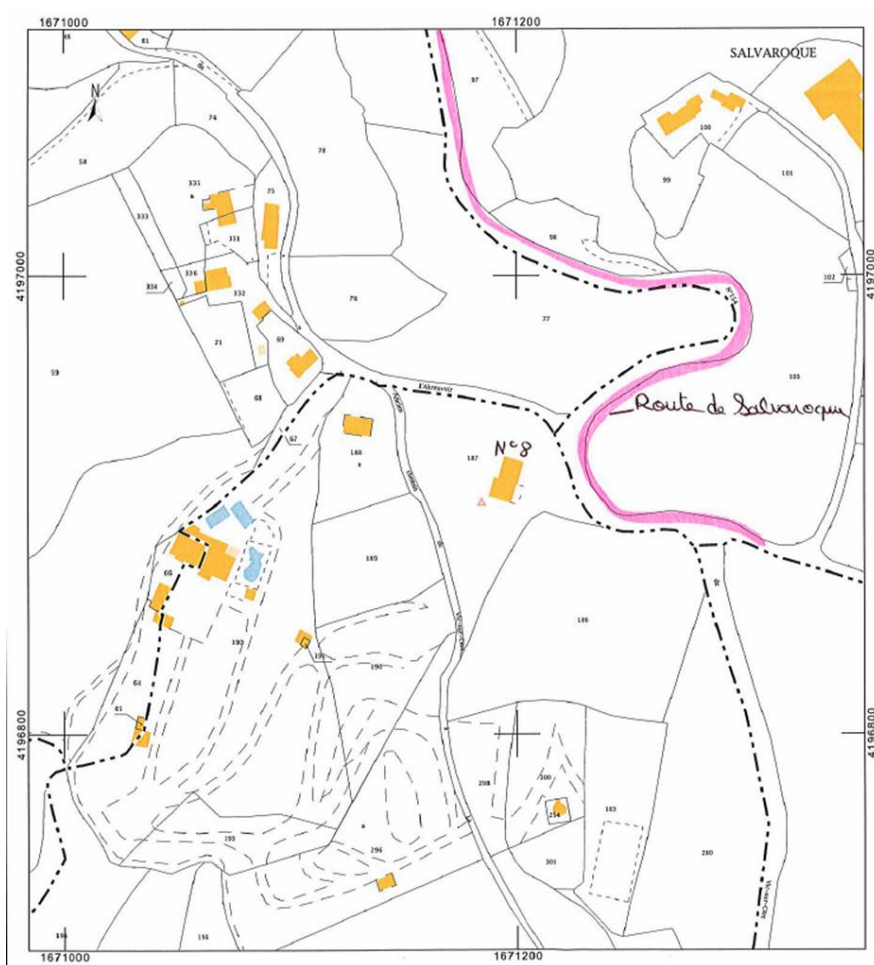
CONSIDERANT les différentes propositions,

ADOpte la dénomination suivante : « Route de Salvaroque » selon le plan ci-annexé.

ADOpte la numérotation (N°8) et le plan joint à la présente délibération identifiant la voie et la maison concernées.

DIT qu'il convient de communiquer ces informations aux services du cadastre, de la Poste, ainsi qu'aux entreprises ORANGE et EIFFAGE

Unanimité



11) Intercommunalité – Modification des statuts de la communauté de communes

Mme le maire donne lecture aux conseillers d'un courrier et d'une note explicative adressés par le président de la communauté de communes concernant la modification des statuts induite par le transfert de compétences.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par le Président de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès pour se prononcer sur la proposition de modification des statuts de la Communauté de communes à partir du document ci-joint (annexe "Statuts").

Au titre des compétences obligatoires :

Ajout de : **V- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Au titre des compétences optionnelles :

V - Action sociale d'intérêt communautaire.

Ajout de : F) Création, aménagement et gestion d'une structure d'accueil petite enfance et animation, promotion et développement d'un réseau d'assistantes maternelles.

Ajout de : **VI – Eau.**

Ajout de : **VII – Assainissement : assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales.**

Au titre des compétences facultatives :

Suppression de :

IV – Assainissement

A) Création et gestion d'un SPANC : contrôle des installations d'assainissement non collectif des particuliers sur le

territoire communautaire.

B) Etudes préparatoires à la prise de compétences « eau-assainissement »

V - Eau :

A) Etudes pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée pour la consommation humaine sur le territoire communautaire.

B) Etudes préparatoires à la prise de compétences « eau-assainissement »

LE CONSEIL,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en considération les évolutions induites par la loi NOTRe mais également de modifier certaines compétences afin de mener à bien les projets communautaires, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications suivantes des statuts,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

APPROUVE les propositions faites par le conseil communautaire dans le cadre de la modification de ses statuts.

ADOpte les nouveaux statuts de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès conformément à la proposition annexée à la présente délibération.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

12) Personnel – Modification du tableau des effectifs

Mme Lucienne NUMITOR rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers qu'il est opportun d'accorder à trois agents communaux un avancement de grade pour l'année 2017 et qu'il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le tableau des effectifs et les avancements de grade proposés pour l'année 2017,
VU l'avis favorable de la CAP en date du 3/10/2017,
VU le budget de la Commune,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grade actuel	Nouveau grade	Date
Agent spécialisé principal écoles maternelles 2 ^{ème} classe	Agent spécialisé principal écoles maternelles 1 ^{ère} classe	1/9/2017
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1/9/2017
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1/9/2017
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1/9/2017

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1/9/2017 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique

- Ancien effectif : 12

- Nouvel effectif : 10

Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 6

- Nouvel effectif : 7

Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

-Ancien effectif : 1

-Nouvel effectif : 2

Cadre d'emploi : Agent spécialisé des écoles maternelles

Grade : Agent spécialisé principal écoles maternelles 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

Grade : Agent spécialisé principal écoles maternelles 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 1

- Nouvel effectif : 0

LAISSE LE SOIN à Madame le maire de notifier les arrêtés individuels aux agents concernés.

Unanimité

Questions diverses :

- M. André JAULHAC fait le point sur les travaux de renaturation des berges de la Cère, précisant que la remis en eau de la rivière sera réalisée à la fin de la semaine prochaine. D'autre part, le début des travaux de renforcement eau potable OLMET/ARIS est prévu au 26 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 22h15.